

COLIS DE NOEL DU 07/12/2020 AU 31/01/2021

1 colis MAXIMUM 5 KG

Déposer dans un sac zippé ou un carton et être détenteur d'un permis de visite entre 7h45 – 10h30 et 12h45 – 15h30.

Mettre les aliments dans des sacs zippés de congélation ou des boîtes en plastiques transparentes. Voici quelques réponses à vos questions :

oui	Non
Pâtes non cuites	Pâtes fraîches
Riz non cuit	Plats cuisinés
Jambon sec cru type Bayonne Tranché, taureau, grison (tout doit être tranché) *	Viandes (cuites ou crues) Jambon blanc, dinde, poulet
Saucisson sec tranché*	Cachir
Chips sacs transparent	Poisson/fruits de mer/crustacés
Gâteau maison tranché*	Foie gras
Meringues	Farine, épices... (tout ce qui est en poudre)
Fruits (pomme, poire, banane, orange, mandarine)	Pâtisseries, bûches...
Fruits secs	Légumes (Choux, tomates...)
Bonbons (enlever les emballages)	
Chocolats (enlever les emballages)	Aluminium, film étirable.

*Nous n'avons pas de couteau à disposition.